

Nous vous proposons des techniques douces, sélectives et ludiques, pour une pêche durable.

Pêche à la marque :

L'objectif est d'identifier les laissent marques que coquillages, en particulier les palourdes et les coques, sur le sable. Le couteau et la griffe à dents sont les outils les plus appropriés pour ce type de pêche.





Pêche à la pissée :



Technique traditionnelle pour pêcher la praire, qui consiste à l'aide d'un piquot ou d'une pelle triangulaire, à frapper le sol de manière à créer des vibrations. Ces vibrations vont stresser

le coquillage, qui, en se fermant, lâche un petit jet d'eau, trahissant sa présence.

Pêche au sel :

Pratique pour pêcher le couteau, sans le blesser. Lorsque vous repérez un trou en forme de clef de serrure, versez du sel et patientez quelques secondes. Le dérangement créé par

l'augmentation de la salinité, encourage le mollusque à sortir de sa cachette. C'est le moment de l'attraper et de le mesurer.



Retournement Des cailloux

Une pierre, deux mondes:

En surface, se développent une flore et une faune adaptées aux variations de luminosité et de température ou encore à l'action des vagues. La partie abritée de la pierre forme un refuge pour les espèces ne supportant pas les contraintes de l'assèchement et de la lumière du milieu.

Un geste simple, mais précieux :

Veiller à ce que chaque pierre reste dans le bon sens est essentiel pour ne

pas perturber ces deux

communautés! Remettre les cailloux dans leur état initial. après les avoir soulevés, permet de préserver la biodiversité, et la ressource.

Lorsque vous Retournez une pierre sans la remettre dans le bon sens, elle perdra 70% de sa biodiversité et mettra environ 3 ans à la retrouver

Pêche respectueuse de l'environnement :

La pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel, ce qui implique notamment la préservation du site et le cas échéant sa remise en état. Soulever les pierres sans les replacer dans leur position initiale est une infraction depuis le 22/02/2021.

La dégradation et l'altération des herbiers de zostère, des récifs d'hermelles et des banquettes de lanices est interdit. La pêche y sont interdites à l'aide de tout engin fouisseur ou gratteur.

















Pêcher bien c'est mieux



Contacts Utiles

Médiateur de l'estran : 07 85 77 90 26

www.app2r.org



Manche

Engin de pêche autorisé, spécifique à chaque espèce

Amande de mer Araignée de mer Bigorneau

Bulot

Couteau

Crevette grise

Homard

Moule

Palourde

Spisule

Bouquet

Coque

Coquille St-Jacques

Etrille

Huître creuse

Huître plate

Ormeau

Palourde bleue

(appelée coque bleue)

Praire

Telline Tourteau

Couteau, griffe, pelle, piquot Balance, croc, épuisette, gaffe A la main

Bichettes, épuisette, et autres Griffe et râteau

Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau Couteau, croc, épuisette

Croc, fourche, griffe, pelle, piquot Bichettes, épuisette, et autres Balance, croc, épuisette

Balance, croc, épuisette, gaffe Couteau, croc, tournevis, détroqueur Couteau, croc, tournevis, détrogueur

Couteau

Couteau, croc Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau

Couteau, griffe, pelle, piquot Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau Griffe à dent, râteau Balance, croc, épuisette, gaffe

Râteau

Largeur: 20 cm max.

Longueur des dents : 7 cm max.

Espacement entre les dents : 2 cm min.

Pelle triangulaire

Longueur de la lame: 17 cm max. Largeur de la lame: 10 cm max.

Griffe à dents

4 dents max.

Longueur des dents : 6 cm max.

Largeur: 10 cm max.

Espacement entre les dents : 2 cm min.

Piquot

2 ou 3 dents max.

dents: 2 cm min.

Espacement entre les

Fourchette, tournevis, couteau, détroqueur :

Longueur manche et lame: 20 cm max.

Largeur de la lame : 5 cm max.

Râteau à sole:

Croc / crochet

Largeur: 130 cm max.

Longueur des dents non piquantes :

20 cm max.

Gaffe

Espacement entre les dents :

7 cm min.

Épuisette, Bichette à lame, Bichette à corne, pousseux, bouquetout ou haveneau

Largeur maximale du filet : 2 mètres Maillage filet : 16mm, maille étirée



4 doigts max.

Longueur 20 cm max.

Espacement entre les dents : 3 cm min.



Informations valables en Manche: Arrêté préfectoral du 22/02/2021